

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE RÉGLEMENTATION DES BOISEMENTS DES COMMUNES DE COURSET, DOUDEAUVILLE ET LACRES

Les propriétaires fonciers des communes de Courset, Doudeauville et Lacres sont informés que la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Courset, Doudeauville et Lacres a décidé, dans sa séance du 13 février 2020, de proposer un projet de réglementation des boisements.

Le Président du Conseil départemental a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur ces propositions qui se déroulera pendant 45 jours, du 1^{er} décembre 2020 à 09h00 au 14 janvier 2021 inclus à 17h00.

Conformément aux dispositions de l'article R. 126-4 du code rural, le public pourra consulter le dossier d'enquête qui comprend les éléments suivants :

1. La délibération du Conseil départemental prévue par l'article R. 126-1 du code rural ;
2. Les plans comportant le tracé des périmètres en application du deuxième alinéa de l'article R. 126-3 ;
3. Le détail des interdictions et des restrictions de semis et plantations d'essences forestières envisagées à l'intérieur de chacun des périmètres ;
4. La liste, établie sur la base des documents cadastraux, des parcelles comprises dans les périmètres et de leurs propriétaires ;
5. L'évaluation environnementale ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;
6. Une note de présentation du projet de réglementation des boisements.

Le dossier d'enquête sera déposé dans les mairies de Doudeauville, siège de l'enquête, Courset et Lacres pendant 45 jours, du 1^{er} décembre 2020 au 14 janvier 2021 inclus, et sera consultable aux jours et heures suivants :

Pour Doudeauville : - Le mardi de 15h30 à 17h00 (sauf les mardi 22 et 29 décembre) - Le samedi de 10h00 à 11h30 (sauf les samedi 26 décembre et 02 janvier)	Pour Courset : - Les lundi, mardi et mercredi de 14h00 à 18h00 (sauf les 21, 22, 23, 28, 29 et 30 décembre)	Pour Lacres : - Le mardi de 13h00 à 17h30 (sauf les mardi 22 et 29 décembre) - Le jeudi de 08h30 à 12h00 (sauf les jeudi 24 et 31 décembre)
---	--	---

Le dossier sera également consultable sur le site : <http://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Amenagement-foncier> et sur un poste informatique dans les locaux du Département du Pas-de-Calais – Direction de l'Information et de l'Ingénierie Documentaire – Bâtiment F – rue de la Paix – 62018 ARRAS du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (permanence les mardis et jeudis de 13h à 14h).

Monsieur Aimé SERVRANCKX a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de LILLE pour assurer les fonctions de commissaire enquêteur. Il se tiendra dans les mairies pour recevoir les observations du public les :

A Doudeauville : - mardi 1 ^{er} décembre 2020 de 09h00 à 12h00 - mardi 08 décembre 2020 de 14h00 à 17h00 - jeudi 17 décembre 2020 de 09h00 à 12h00 - jeudi 07 janvier 2021 de 14h00 à 17h00 - jeudi 14 janvier 2021 de 14h00 à 17h00	A Lacres : - mardi 1 ^{er} décembre 2020 de 14h00 à 17h00	A Courset : - jeudi 17 décembre 2020 de 14h00 à 17h00
--	--	--

Les observations pourront également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur à la Mairie de Doudeauville ou par voie électronique à l'adresse suivante : reglementation.boisements.doudeauville.courset.lacres@pasdecalais.fr avant le 14 janvier 2021 à 17h.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les Mairies de Courset, Doudeauville et Lacres, aux jours et heures d'ouverture des secrétariats et au Conseil départemental du Pas-de-Calais aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet du Département : <http://www.pasdecalais.fr/Attractivite-du-territoire/Solidarite-territoriale/Amenagement-foncier>

Au terme de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, la délimitation des périmètres et les règlements qui s'y appliquent seront décidés, le cas échéant, par délibération du Conseil départemental en application de l'article R. 126-6 du code rural.

Informations : Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Fabrice THIEBAUT – Département du Pas-de-Calais – DDAE - Service de l'Aménagement Foncier et du Boisement – Hôtel du Département – Rue Ferdinand Buisson – 62018 ARRAS Cedex 9 – Tél : 03.21.21.90.23 – thiebaut.fabrice@pasdecalais.fr